



Charte

LA P'TITE FABRIQUE

Des projets par & pour les habitants

Des projets locaux imaginés et décidés par les habitants

Depuis maintenant deux ans, l'équipe municipale met en place des outils pour que chaque habitant qui le souhaite puisse contribuer aux décisions qui font évoluer la commune au quotidien. Avec la mise en place de notre propre Fabrique Citoyenne « La P'tite Fabrique » nous franchissons une nouvelle étape. Le principe est simple : la municipalité a inscrit un budget de 7000€uros pour soutenir la réalisation d'un ou plusieurs projets plélanais.

Chaque habitant ou groupe d'habitants de plus de 16 ans, peut déposer un projet à partir du moment où celui-ci est d'intérêt général, répond à certains critères d'éligibilité et s'inscrit dans certaines thématiques.

Suite à la publication des projets sélectionnés par le comité de suivi, un vote citoyen permettra d'élire la ou les propositions qui seront soutenues financièrement par la commune. Les dossiers de candidature sont disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur notre site internet.

Pour être validé, votre projet doit respecter certains critères...

- > Répondre à un intérêt collectif, il ne s'agira pas de financer des projets individuels.
- > Respecter les critères d'éligibilité détaillés dans le dossier de candidature.
- > S'inscrire dans une des thématiques suivantes : Aménagement des espaces publics, nature et environnement, sécurité, solidarité et vivre ensemble, culture, sport et patrimoine, mobilité, économie, tourisme.
- > Concerner des dépenses d'investissement (aménagement, travaux, ou achat d'équipements) et non des dépenses de fonctionnement (subventions, services, frais de personnel ou d'entretien).
- > Ne pas nécessiter une acquisition de terrain, de local.
- > Respecter l'environnement.
- > Ne pas concerner des prestations d'études.
- > Ne doit pas générer de coût de fonctionnement : outre l'entretien et la maintenance. Les projets ne peuvent pas engendrer des dépenses de fonctionnement supplémentaires.



Règlement du budget participatif

La Ville s'est engagée à mettre en place un budget participatif à hauteur de 7 000 euros à compter de 2019.

Les projets éligibles au budget participatif peuvent être proposés par des habitants (âgés de 16 ans ou plus), des associations ou collectifs.

Un comité de suivi, composé d'élus et d'habitants, soutenu par les services municipaux, sera chargé de suivre le déroulement de la procédure (du dépôt de candidature jusqu'à la réalisation du ou des projets élus).

Plusieurs phrases permettront d'aboutir à la validation puis à la mise en œuvre des projets :

- > Recueil des projets : un appel à projets sera effectué. Il fera l'objet d'une campagne de communication et sera accompagné de la mise en place d'outils d'aide à l'émergence ou à la formalisation des projets (via le dossier de candidature).
 - > Le comité de suivi évaluera l'éligibilité du projet tant d'un point de vue technique que financier. Cette évaluation reposera sur le contenu du dossier de candidature, la compatibilité du projet avec les valeurs de la Charte et son lien avec les thématiques prédéfinies.
 - > Les projets ainsi sélectionnés seront publiés et soumis à un vote des Plélanais.
- Les projets retenus, dans leur réalisation, feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

